

PROCÈS-VERBAL du conseil municipal du 7 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Tribondeau, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Deslandes Philippe.

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Deslandes Philippe, Madame Prezelin Magali, Monsieur Jaries Christian, Monsieur Rocheteau Emmanuel, Madame Hiver Anne, Madame Phelipeau Beatrice, Monsieur Ferrand Joel, Madame Bretonnière Delphine, Madame Cosnard Katia, Madame Cottereau Karen, Madame Benoist Mélanie, Monsieur Hullin Jerome, Monsieur Moreau Sébastien, Monsieur Desnoes Guy, Monsieur Tireau Guillaume, Madame David Géraldine, Madame Blondeau Cindy

ABSENTS: Monsieur Collin Hubert donne procuration à Monsieur Rocheteau Emmanuel

NOMBRE DE VOTANTS

Présents : 17

Absents : 1

Votants : 18

Secrétaire de séance : Madame Prezelin Magali

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 février 2025.

1- PRESENTATION DU PROJET DU « DREAM CLUB »
2- DELIBERATIONS VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES 5 BUDGETS
3- DELIBERATIONS VOTE DES SUBVENTIONS
4- DELIBERATION REFORME DE L'APOSTILLE - Désignation d'un ou plusieurs référent(s)
5- ENQUETE LECTURE
6- JOURNEE COMMUNALE
7- DEVIS ROBOT DE TONTE
8- MODIFICATION DU P.L.U.I.
9- ASSAINISSEMENT
10- TEN
11- CINÉMOMÈTRES
<p><u>QUESTIONS DIVERSES :</u></p> <p>Résultat du recensement Retour commission du personnel Achat terrain indivision Poirier Repas CCAS Projet installation « La Bellangerie » Devis Boulfray Comice</p>

Monsieur le maire demande l'ajout d'une délibération à cette séance : « calendrier de remboursement avance station commune », le conseil municipal approuve l'ajout.

PRESENTATION PROJET DU DREAM CLUB

Messieurs Da Silva et Michel présentent leur projet.

Ils souhaitent créer une ginguette à l'arrière du bâtiment existant.

Une étude impact est en cours, elle s'appuie sur l'étude préalable de l'établissement dans son environnement en tenant compte des paramètres suivants :

- Périmètre de l'établissement
- Localisation des riverains, des sources de bruit et des ouvrants
- Caractérisation de l'isolation acoustique

Un ou des merlons seront créés pour réduire le bruit.

L'ouverture est prévue le 21 juin 2025 en fonction de la météo. Prévision d'ouverture de juin à octobre.

Les horaires seront de 17h à 6h, petite restauration possible sur place jusqu'à 22h30.

Concernant la sécurité, les barnums installés à l'extérieur seront loués à des professionnels. Un portail permettra une sortie rapide en cas de problème.

Monsieur Da Silva et Monsieur Michel sont conscient de l'impact qui pourraient occasionnés, c'est pour cela qu'ils travaillent actuellement sur toutes les éventualités possibles et sont ouverts à des rencontres avec les riverains.

Le conseil municipal encourage ce projet, par ailleurs ils rappellent qu'il est important de tenir compte du voisinage et de la sécurité.

Monsieur le maire souhaite se renseigner afin de connaitre ses responsabilités en cas d'insécurité (barnum qui s'envole ou autre).

DELIBERATION N°16-2025

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 – budget Commune

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 677 931.77 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 129 048.55 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 129 048.55 €
EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 548 882.72 €
TOTAL AFFECTÉ : 677 931.27 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget commune du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Le compte de gestion budget commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2024 du budget commune.

DELIBERATION N°17-2025

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 – budget Assainissement

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 48 577.70 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 0.00 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 0.00 €
EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 48 577.70 €
TOTAL AFFECTÉ : 48 577.70 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Le compte de gestion budget Assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2024 du budget assainissement.

DELIBERATION N°18-2025

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 – budget Immeuble

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 62 340.11 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 31 505.73 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 31 505.73 €
EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 30 834.38 €
TOTAL AFFECTÉ : 62 340.11 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget immeuble du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Le compte de gestion budget immeuble, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2024 du budget immeuble.

DELIBERATION N°19-2025

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 – budget Station carburant

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 34 494.04 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 0.00 €
EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 0.00 €
EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 34 494.04 €
TOTAL AFFECTÉ : 34 494.04 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget station carburant du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Le compte de gestion budget station carburant, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2024 du budget station carburant.

DELIBERATION N°20-2025

Affectation des résultats, vote du compte de gestion et du compte administratif 2024 – budget CCAS

RESULTAT EXCEDENTAIRE : 4 553.60 €
 BESOIN REEL DE FINANCEMENT : 0.00 €
 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 1068 : 0.00 €
 EXEDENT REPORTÉ EN RECETTE : 4 553.60 €
 TOTAL AFFECTÉ : 4 553.60 €

Le conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Le compte de gestion budget CCAS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
 Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2024 du budget CCAS.

Vote des subventions 2025

Au vu du montant des subventions allouées aux différentes associations en 2024, les montants alloués pour 2025 seront les suivants :
 Sans retour du bilan demandé, la subvention ne sera pas versée.

ASSOCIATIONS :	2025
ADMR Malicorne	110.00 €
AFDI	105.00 €
AFN (anciens combattants)	450.00 €
Amis réunis (boule de fort)	380.00 €
Animations loisirs	920.00 €
APE	740.00 €
Arbre de Noel APE	210.00 €
Atoucrin	300.00 €
Chambre des métiers	40.00 €
Classe découverte école	2 600.00 €
Comice canton La Flèche	586.00 €
Comité d'embellissement du canton	110.00 €
Comité des fêtes	500.00 €
Coopérative transport scolaire	1 200.00 €
Croix rouge	110.00 €
Donneur de sang	150.00 €
Eki libre	150.00 €
Génération mouvement	300.00 €
Khalyss mon X traordinaire	150.00 €
Les guibolles d'Aligné	300.00 €
Mucoviscidose	110.00 €
Nuisibles	360.00 €
Prévention routière	180.00 €
Refuge AFDA (chiens)	200.00 €
Restos du cœur Durtal	600.00 €
Société de courses Durtal	400.00 €
Soins à domicile SSIAD	60.00 €
Téléthon	110.00 €
USCA	740.00 €
USCA (eau-elec)	4 000.00 €
RESO AP	200.00 €
FAMILLES RURALES	10 000.00€
APF FRANCE HANDICAP LE MANS	110.00 €
MFR BERNAY	50.00 €
CFA LE MANS	200.00 €
TOTAL	24 131.00 €

DELIBERATION N°22-2025

Délibération portant désignation du référent communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation

Monsieur le maire présente la demande du conseil supérieur notarial : La loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a transféré au notariat la délivrance de l'apostille et de la légalisation des actes publics. Ces procédures d'authentification des signatures des autorités publiques, désormais dématérialisées, permettent aux personnes et entreprises installées à l'étranger de produire les documents nécessaires à leur activité (acte de naissance, extrait de casier judiciaire, diplômes ...). La réforme de l'apostille et de la légalisation entre respectivement en vigueur le 1er mai 2025 et le 1er septembre 2025. La dématérialisation implique que le Conseil supérieur du notariat constitue et gère dans la durée une base de données nationale des signatures, alimentée par les autorités publiques, dont les communes. A ce titre, les signatures des officiers de l'état-civil des communes devront être versées dans cette base. L'AMF avait obtenu que cette obligation ne vise que les communes de plus de 3 500 habitants. Néanmoins, dans la mesure où les autres communes peuvent également être concernées par des demandes émanant de leurs administrés établis à l'étranger et dans un esprit de simplification, il paraît souhaitable que l'ensemble des communes y contribuent. Pour ce faire, une première étape est à franchir : les communes sont appelées à désigner un ou plusieurs référents et à en transmettre les coordonnées au Conseil supérieur du notariat, d'ici le 15 mars 2025. La désignation d'un référent vise à déterminer la personne à qui les droits d'alimentation de la base de signatures publiques seront confiés. Il s'agit en quelque sorte de l'administrateur de la base pour le compte de la commune.

Le conseil municipal désigne Monsieur Philippe Deslandes, le maire et Madame Audrey Letheule, secrétaire générale de mairie, tout deux en qualités de référents communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation.

DELIBERATION N°23-2025 : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 8-2025
CALENDRIER DE REMBOURSEMENT DES AVANCES STATION CARBURANT COMMUNE

Monsieur le maire présente le calendrier à mettre en place pour le versement des avances du budget commune vers le budget station carburant.

Comme aucune délibération votant la mise en place de ces avances, leur montant et les modalités de remboursement ne peut être produite,

Avec cette délibération régularisant la situation, il faut établir, en fonction de la situation budgétaire, un calendrier de remboursement par le budget annexe station carburant.

Au budget 60104, à compter de 2025 ; les modalités suivantes seront mises en place :

Durée des remboursements : 5 ans	Fréquence : annuelle
Montant remboursé chaque année : 31 560.00 €	Durée de l'amortissement : 10 ans

Ces écritures sont des opérations d'ordre (777 et 139) – REMBOURSEMENT AU BP COMMUNE AU 27638

DEVELOPPEMENT RESEAU DE LECTURE

La communauté de commune sollicite notre collaboration dans le cadre de l'étude relative à la mise en réseau lecture sur le territoire.

Un questionnaire a été élaboré à destination des usagers de la commune, afin de recueillir les besoins et les attentes en matière de lecture publique. Ce questionnaire permettra de mieux cerner les enjeux et de construire une offre de lecture adaptée aux spécificités de chaque territoire.

MOT DE LA CCPF : « Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre ce questionnaire aux associations de votre commune ainsi qu'aux usagers dans la mesure de vos possibilités (réseaux sociaux, site internet, articles sur une feuille informative...), afin de recueillir un maximum de réponses. Nous vous proposons aussi une affiche avec un QR code renvoyant vers le questionnaire. Si elle est exposée dans les mairies et les lieux de vie de votre commune, nous pourrions toucher un maximum de personnes. »

Le lien du questionnaire : <https://framaforms.org/voix-de-la-lecture-sondage-sur-la-bibliotheque-et-les-points-lecture-a-lechelle-de-0>

DES AFFICHES SERONT DEPOSEES DANS LES COMMERCES ET LE LIEN SUR LE SITE DE LA COMMUNE

JOURNEE COMMUNALE

La journée communale aura lieu le 26 avril 2025.

Par ailleurs, plusieurs élus s'étonnent du changement de décision pour la programmation de cette journée.

DEVIS ROBOT DE TONTE

Monsieur Tireau expose les différents devis réalisés pour le projet d'achat de robot de tonte pour le stade.

La commission finance travaille actuellement sur le budget et avisera sur la possibilité de l'achat ou non lors du prochain conseil municipal en fonction des finances de la commune.

MODIFICATION DU P.L.U.I.

Dans le cadre de l'évolution du PLUi, nous engageons une procédure de modification afin d'intégrer certains ajustements identifiés en lien avec les communes.

La première phase consiste à recenser les modifications envisageables. Cette synthèse des projets identifiés vous est transmise. Nous vous invitons à examiner ces propositions, les valider ou suggérer d'éventuels ajustements ou compléments.

En avril, une réunion permettra d'acter définitivement les modifications retenues et de préciser les projets qui seront intégrés à la modification ou à la révision du PLUi. Cette dernière sera également engagée et pourra inclure les projets ne pouvant pas entrer dans la procédure de modification.

Deux critères majeurs conditionnent l'intégration à la modification :

- La maturité du projet : il doit être suffisamment avancé pour être intégré sans risque de blocage.
- La compatibilité avec la procédure de modification : certains ajustements nécessitent une révision plutôt qu'une simple modification.

Voici la liste des projets connus de nos services identifiés pour cette modification :

- Les Pichonnières : Création d'un STECAL Ah, avec une compensation potentielle sur le STECAL Ah des Richardières.
- Lindsay : Modification du STECAL d'activité pour intégrer les projets à venir.
- La Besnardière : projet de STECAL en lien avec une activité existante (projet proposé lors de l'enquête publique de la M2 du PLUi)

ASSAINISSEMENT

L'étude réalisée par IRH est terminée, le retour devrait être rendu courant avril 2025.

Cette étude devrait permettre de connaître l'origine des eaux parasites.

TEN

Madame Prezelin a rencontré Madame Bouquet afin de travailler sur le projet de plantation.

Plusieurs essences d'arbres sont proposées.

Le montant des subventions prévu à l'origine a changé. Il faudra prévoir un reste à charge un peu plus important. A ce jour, aucune donnée financière certaine n'est possible.

CINEMOMETRES

Les deux cinémomètres sont montés.

Le fournisseur se déplace le lundi 10 mars 2025 pour expliquer le fonctionnement et mettre en place le logiciel d'extraction des données sur le ou les ordinateurs des agents administratifs.

Monsieur Jaries propose aux élus qui le souhaitent de se rendre à ce rendez-vous.

SARTHE HABITAT

Monsieur le maire donne lecture du mail de Madame Saget :

« J'ai mis à jour la surface cessible (lots libres), le prix de vente au m² (55 € TTC le m²) soit un prix moyen de parcelle 26 714 € TTC pour une surface moyenne de 486 m²
La participation de la collectivité passerait de 425 667 € à 677 210 € comprenant 175 500 € pour les 3 impasses, soit une participation portée à 501 710 € sans les 3 impasses
Pour mémo, les estimations, notamment des travaux dans le contrat de concession, datent de 2021

Concernant la durée de la convention qui se termine le 13 10 2029 (durée 8 ans), la prolongation peut être de 2 années soit jusqu'au 13 10 2031 (soit 10 ans)
La participation de 677 210 € pourrait s'échelonner jusqu'en 2030 max soit
Jusqu'au 31 12 2024 : 200 000 € (déjà versés)
2025 à 2030 : environ 80 000 €/an

Est-ce que ces hypothèses vous semblent acceptables pour votre budget ?
La participation peut ne pas être linéaire

A mon sens, cela permettrait de limiter les frais financiers lorsque nous allons mettre en place la ligne de crédit au démarrage des travaux, le taux étant à ce jour de 3 à 3,5 %

Nous avons bien prévu d'acheter le foncier sur 2025 pour 95 000 € net vendeur

Tous ces éléments financiers sont à prendre avec précaution devant votre conseil puisque je referai une mise à jour après analyse des offres, soit vers fin mai/début juin

Ensuite nous pourrions établir, d'un commun accord avec vous, l'avenant n° 1 à la convention de concession portant notamment sur :

Durée de la convention
Nombre de lots libres
Périmètre de l'opération (ajout des 3 impasses)
Mise à jour du prix de revient de l'opération
Màj de la participation de la commune »

Monsieur le maire propose de reverser directement les 95 000.00 € à Sarthe habitat afin de réduire les échéances annuelles.

VOIRIE

Les documents reformulant les finances de la voirie (communauté de commune) seront transmis au conseil municipal.
Il faut prendre note par ailleurs que l'investissement sera reversé à la commune.
Par ailleurs le fonctionnement (solde de 18000 € pour la commune) devra servir pour mettre en place les travaux de 2023.
Cependant des problèmes se posent pour savoir quand seront réalisés les travaux prévus en 2024 et 2025 ?

AKAJOUL (réseau de chaleur)

Le document présenté sera transmis au conseil municipal.
Il faut prendre en compte une augmentation significative entre la première estimation et les données actuelles.
Les travaux devraient débuter en juillet pour se terminer en octobre.
Une antenne de raccordement est prévue pour une éventuelle construction d'une garderie dans l'avenir.

QUESTIONS DIVERSES

Résultat du recensement : entre 1713 et 1725 habitants, les chiffres exacts seront donnés courant août 2025.
Retour commission du personnel : les deux agents techniques (espaces verts et maintenance) seront reçus pour leurs entretiens individuels en mars par Monsieur Tireau et Monsieur Deslandes. Leurs nouvelles fiches de postes leur seront remis lors de cette rencontre.
Achat terrain indivision Poirrier : la signature a eu lieu, la commune est propriétaire de ce terrain depuis le 27 février 2025.
Repas CCAS : le repas a lieu le samedi 29 mars 2025. Madame Prezelin demande des bénévoles.
Projet installation « La Bellangerie » : Un projet dont l'activité principale serait l'élevage canin et félin, Et en activités annexes du dressage et de l'entraînement ainsi que de la vente d'alimentation et d'accessoires a été soumis pour avis à la mairie.
Le conseil municipal souhaite se renseigner plus en détails sur la réglementation et la responsabilité de la commune pour ce type d'implantation. Monsieur le maire prendra acte auprès des services spécialisés afin de revenir avec des réponses appropriées. A ce jour, le conseil municipal ne se prononce pas.
Devis Boulfray : un devis a été réalisé afin de terminer la façade du cabinet des orthophonistes. 3413.93 € ttc. Le devis est validé.
Entreprise Lebailly : après de nombreuses relances, l'entreprise Lebailly a transmis une réponse par mail, il s'engage à remettre en état les tôles avant la fin de l'année.

Courriers :

Madame Tessé, ATSEM, demande lecture de son courrier en séance. Demande de changement de planning
Demande d'élagage : Un devis sera réalisé après avoir étudié l'appartenance de la haie.
Demande de bateau au niveau d'un trottoir : accord si paiement du particulier

TOUR DE TABLE

Madame Benoist évoque le conseil d'école. L'effectif prévu pour la rentrée 2025 est estimé à 180 élèves.

Madame David informe que depuis l'élagage sur la D23 les branches sont restées dans les fossés et débordent par endroit sur la route. Ceci est dangereux.

Monsieur Tireau informe du travail effectué au cimetière concernant les plantations.

Monsieur Tireau transmet à Madame Letheule le devis du feu d'artifice (5/07) pour validation. La commission illumination aura lieu le 24/03 à 17h en mairie.

Monsieur Moreau demande quand interviendra un réparateur pour la lumière du stade. Il lui est demandé de prendre contact directement avec la SARL Deslandes.

Madame Cottereau expose le fait qu'il est possible de choisir la protection civile ou lieu de la croix rouge pour le comice.